

LA PENNE HORS-SÉRIE



INTERVIEW de Christine Capdeville

Le 12 avril dernier, le Conseil municipal a voté le Budget Primitif 2019. Un budget élaboré dans l'indispensable prise en compte d'une baisse importante des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2018, ayant fortement dégradé notre résultat de clôture. A l'heure où le désengagement financier de l'Etat envers les communes et les collectivités demeure continu, et dans un contexte métropolitain qui voit les territoires périphériques de Marseille se faire ponctionner à son profit, la Municipalité a dû se résoudre à des choix douloureux. Christine Capdeville, maire de la commune et déléguée aux Finances, passe en revue ce Budget Primitif 2019.

LA PENNE MAGAZINE : Christine Capdeville, quelles ont été les conditions d'élaboration de ce Budget Primitif ?

CHRISTINE CAPDEVILLE: Un budget s'équilibre toujours en intégrant l'excédent de l'exercice précédent. Or, depuis trois ans notre résultat se dégrade. Celuici était de 1 350 000 Euros en 2016, 820 000 en 2017, et seulement 124 000 en 2018. Vous le constatez, si la dégradation de ces résultats de clôture est bien antérieure à mon élection à la tête de la commune, elle explique la situation actuelle.

LA PENNE MAGAZINE : Mais comment expliquer cette baisse des recettes ?

CHRISTINE CAPDEVILLE: Ça n'étonnera pas grandmonde, mais la Métropole continue de nous racketter! Entre 2017 et 2018, notre attribution de compensation a chuté de 430 000 Euros. Cela représente les compétences effectivement exercées désormais par la Métropole, mais également celles qu'elle nous a reversées, car dans l'incapacité de les assumer : ainsi pour les compétences "Eaux pluviales", "DECI" - Service de défense contre les incendies - et "Gestion des zones d'activités", les méthodes de calcul nous sont très défavorables : ce sont autant moins de recettes qui nous sont reversées. Par ailleurs, et cela a été relevé par le préfet des Bouches-du-Rhône dans un rapport transmis au premier ministre, les attributions de compensation sont réparties de manière extrêmement inégales selon les Conseils de Territoires : la part de ces attributions allouées par la Métropole se hisse en moyenne à 21,15% dans les recettes de fonctionnement, mais pour le Pays de Martigues il représente par exemple 57%, quand il est à 3,87% pour le Pays d'Aubagne et de l'Étoile!

LA PENNE MAGAZINE:

Et concernant les dépenses ?

CHRISTINE CAPDEVILLE: En 2018, nos dépenses à caractère général ont diminué de près de 6% par rapport à 2017, ce qui illustre le sérieux dont a fait preuve l'ensemble des chefs de services dans la gestion de leurs crédits respectifs. Mais il est vrai que nos dépenses de personnel ont progressé quant à elles de 5,9%. Plusieurs raisons expliquent cette progression. La réforme Parcours Professionnel Carrières et Rémunération (1), l'impact des progressions de carrières dues à l'avancement de nos agents dans l'âge – le Glissement Vieillesse Technicité - ou encore des départs à la retraite différés. Par ailleurs, deux

LA PENNE HORS-SÉRIE



agents de surveillance de la voie publique ont été détachés dans la filière Police Municipale, ce qui correspond à un besoin, exprimé par une large partie de la population, de développer nos moyens humains dans les missions de sécurité et d'ordre public. Nous avons également procédé à la cdisation des enseignants de la Maison des Arts.

LA PENNE MAGAZINE : La masse salariale représente par conséquent une part importante de ces dépenses de fonctionnement...

CHRISTINE CAPDEVILLE: Oui, incontestablement. Mais c'est le prix à payer pour garantir des missions de service public de qualité. lci à La Penne, notre masse salariale a toujours été importante, car elle est le reflet, je le répète, de notre attachement aux missions de service public, et à la nécessaire proximité qu'elles génèrent auprès de nos concitoyens. La gestion publique de ces missions est plus avantageuse que si on la confie au privé, c'est avéré : une grande partie des agents, leurs missions, les investissements sont locaux. Nombre de ces agents peuvent envisager de s'installer sur place, de louer ou acheter un logement, et c'est bon pour l'économie locale. La question de la masse salariale ne se posait pas, du moins en termes budgétaires, avant la création de la Métropole, quand les communautés d'agglomérations avaient les moyens de soutenir leurs communes, avant de se faire désormais siphonner au seul profit de la ville de Marseille. Elle se posait d'autant moins lorsque l'Etat maintenait des niveaux de dotations décents en direction des communes. Rendez-vous compte que depuis 2011, la commune a perdu quelque 630 000 Euros en dotations d'Etat! Nous perdons encore plus de 20 000 Euros cette année. Voilà les réelles questions qu'on doit se poser.

"Un budget n'est pas la propriété d'un maire. Je le propose, je le vote, je le défends même si c'est difficile, car c'est le budget d'une majorité"

LA PENNE MAGAZINE : Voici donc résumées les conditions dans lesquelles ce BP 2019 a été préparé.

CHRISTINE CAPDEVILLE: La première des priorités a été de réduire de manière plus que sensible, nos prévisions de dépenses. Les chefs de service doivent travailler avec une enveloppe calquée non plus sur le prévisionnel, mais sur le réalisé de l'année précédente, ce qui représente une baisse de plus de 10% de nos charges à caractère général. Nous contiendrons les charges de personnel à 1,33%, soit l'impact du Glissement Vieillesse Technicité. En matière de recettes, le nouveau contrat signé avec notre société d'assurance tient désormais compte de notre bon taux d'absentéisme, et les 15 jours de franchise sont supprimés : nous serons donc remboursés dès le premier jour d'absence. De plus, lors du conseil municipal du 12 avril, a également été adoptée une délibération portant sur une réduction de 50% des indemnités de maire et des adjoints. Je touche désormais 532 Euros d'indemnité par mois, mes adjoints 252 Euros. Depuis que j'ai été élue maire, je n'ai jamais demandé le remboursement d'une seule note de frais, et je me déplace à bord de mon véhicule personnel.

LA PENNE MAGAZINE :

Mais le compte n'y était pas...

CHRISTINE CAPDEVILLE: En effet. Après que notre administration a travaillé, d'arrache-pied, sur l'augmentation de nos recettes, sur la limitation de nos dépenses de fonctionnement, au point de laisser seulement à nos services les moyens de remplir correctement leurs missions de service public, l'équilibre obligatoire de notre section de fonctionnement nous imposait des recettes fiscales supplémentaires à hauteur de 270 000 Euros. Nous avons par conséquent revalorisé de 10% le taux de la taxe d'habitation, 5% pour la taxe foncière. Je tiens à préciser que contrairement à certains maires qui s'enorgueillissent de ne pas avoir touché à leurs taux, mais ont en même temps rogné l'abattement à la base (2), nous maintenons cet abattement à son taux maximum de 15% prévu par la loi. Par ailleurs, et à titre de comparaison, ces 270 000 Euros de recettes fiscales supplémentaires représentent à peine plus de la moitié du manque à gagner en dotations d'Etat depuis 2015, soient 512 000 Euros. La fiscalité locale constitue toujours, l'ultime recours lorsque tous les autres ont été utilisés. Et ils ne sont pas légion, je les ai énumérés. Je suis consciente de l'effort supplémentaire demandé aux Pennoises et aux Pennois. Mais nous aurions pu passer la moitié d'une année à rechercher des solutions moins douloureuses, plus confortables pour nous: elles n'existent pas. Toutefois, la livraison des nouveaux programmes de logements nous permettront dans les prochaines années, de bénéficier de nouvelles recettes fiscales.

LA PENNE HORS-SÉRIE



LA PENNE MAGAZINE : Que ressent une maire lorsque dix élus de sa majorité décident de s'abstenir lors du vote ?

CHRISTINE CAPDEVILLE : De l'incompréhension, naturellement. Vous savez, je suis élue depuis 2001. Après les exercices 2004 et 2015, c'est le troisième budget primitif que je vote, et qui prévoit une hausse des impôts locaux. A chaque fois, j'ai soutenu Pierre Mingaud avec l'ensemble de la majorité. C'est aussi, c'est surtout, en ces moments d'adversité qu'on doit pouvoir compter sur une majorité soudée derrière son maire. Un budget n'est pas qu'un document comptable, un enchevêtrement de chiffres et de colonnes. C'est le levier unique qui actionne l'ensemble de l'action municipale, de la plus élémentaire à la plus imposante. C'est donc le reflet exact de la politique d'une majorité municipale. En s'abstenant sur le vote du budget, ces dix élus se sont eux-mêmes exclus de ma majorité. Je le déplore, mais s'abstenir ou voter contre un budget, c'est signer désormais, son appartenance à l'opposition municipale.

LA PENNE MAGAZINE : Un budget n'est pas constitué que d'une section de fonctionnement, que pouvez-vous nous dire à propos de l'investissement ?

CHRISTINE CAPDEVILLE: On peut rencontrer des difficultés à équilibrer une section de fonctionnement, tout en conservant une politique d'investissement dynamique. Plus de 1 300 000 Euros seront consacrés aux travaux dans les bâtiments communaux, avec notamment l'aménagement de notre nouvelle salle de

cinéma, ainsi que le lancement des mises en accessibilité de nos bâtiments. Des travaux sont également programmés dans nos trois groupes scolaires. Près de 500 000 Euros seront affectés à des travaux de voirie et de réseaux, avec notamment l'aménagement d'un rond-point afin de sécuriser la sortie du nouveau programme de logements de "La Pinède", et la modernisation de notre éclairage public. Enfin, 70 000 Euros sont prévus pour l'acquisition de classes numériques mobiles pour nos écoles. Parallèlement, l'endettement de la ville a été considérablement réduit depuis ces dernières années, ce qui nous a permis de reconstituer nos capacités d'emprunt. C'est pourquoi, afin de financer ces investissements, un emprunt de 950 000 Euros a été souscrit. Actuellement, les taux demeurent intéressants, et sachez pour conclure, que même en ayant souscrit cet emprunt, l'encours de la dette n'aura cessé, et continue de se réduire depuis le début de la mandature.

- (1) Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. La mise en œuvre du protocole a été confirmée par le ministre de l'Action et des Comptes publics en octobre 2017, mais dans un calendrier aménagé afin de garantir le financement de ces mesures.
- (2) L'abattement à la base est un abattement sur la taxe d'habitation au taux maximum prévu de 15%. Cet abattement, qui n'est en rien une obligation pour les communes, est calculé sur la valeur locative moyenne de l'ensemble des foyers recensés sur le territoire communal. Un dispositif qui revêt un caractère éminemment social, dans la mesure où, pour un foyer occupant un logement dont la valeur locative est en-deçà de la valeur moyenne, cet abattement atteint un taux supérieur aux 15%.



Notre nouveau cinéma municipal ouvrira ses portes au public à la fin



Près de 500 000 Euros seront consacrés à des travaux de voirie et de réseau.